

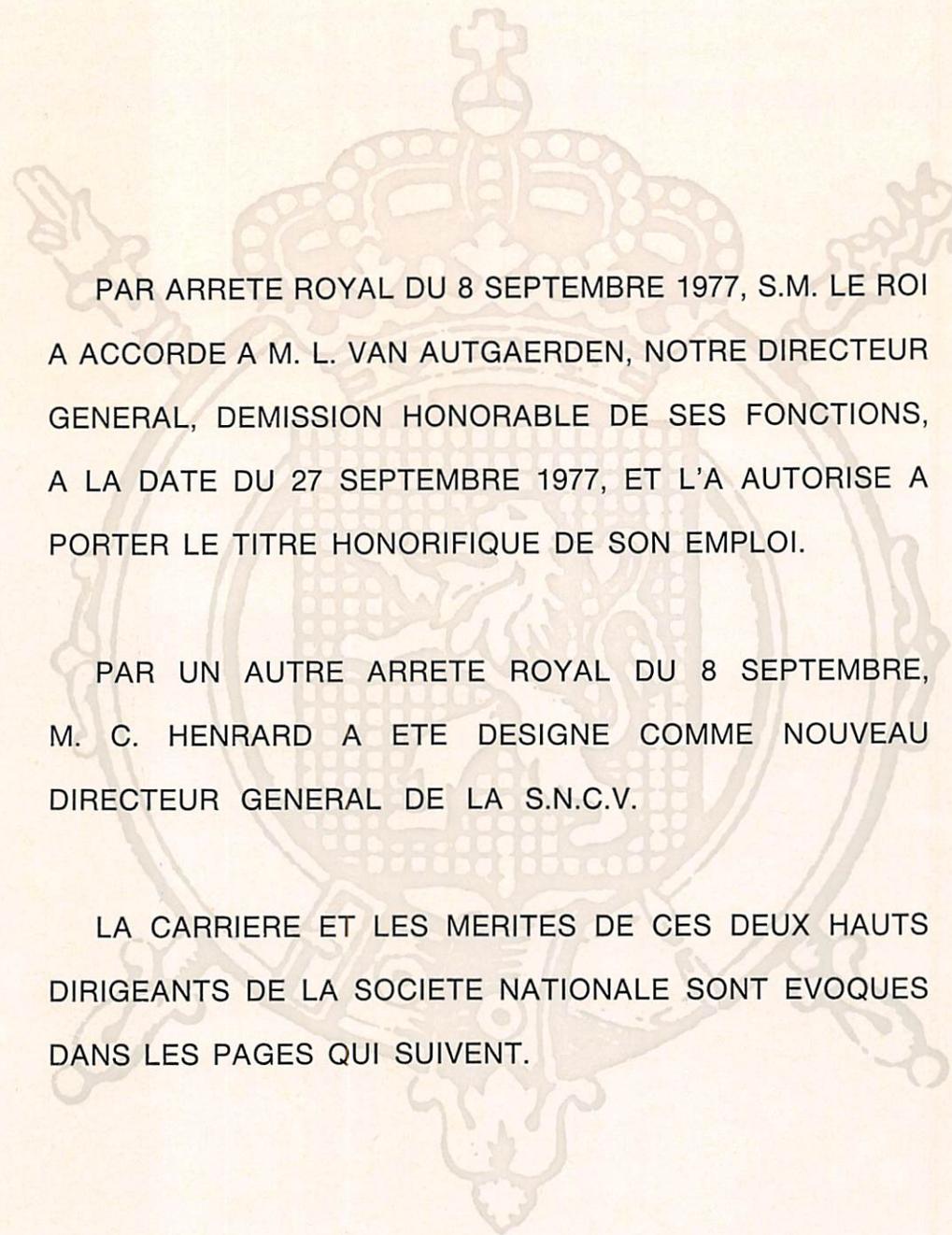
NOS VICINAUX

Périodique bimestriel pour le personnel de la S.N.C.V.



Les deux anciennes maisons, à droite de l'autobus visible au centre de la photo, abritent le siège de notre direction du Groupe des deux Flandres, à Bruges (Jan van Eyckplaats, 8). (Photo E. Roels)

A L'ADMINISTRATION CENTRALE



PAR ARRETE ROYAL DU 8 SEPTEMBRE 1977, S.M. LE ROI A ACCORDE A M. L. VAN AUTGAERDEN, NOTRE DIRECTEUR GENERAL, DEMISSION HONORABLE DE SES FONCTIONS, A LA DATE DU 27 SEPTEMBRE 1977, ET L'A AUTORISE A PORTER LE TITRE HONORIFIQUE DE SON EMPLOI.

PAR UN AUTRE ARRETE ROYAL DU 8 SEPTEMBRE, M. C. HENRARD A ETE DESIGNE COMME NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DE LA S.N.C.V.

LA CARRIERE ET LES MERITES DE CES DEUX HAUTS DIRIGEANTS DE LA SOCIETE NATIONALE SONT EVOQUES DANS LES PAGES QUI SUIVENT.

HOMMAGE A M. LE DIRECTEUR GENERAL VAN AUTGAERDEN



Au moment de prendre sa retraite, M. le Directeur général Van Autgaerden adressa au personnel ses sentiments de sympathie et de reconnaissance pour leur collaboration et pour la confiance qui lui fut toujours témoignée.

Le Conseil d'Administration de la S.N.C.V. s'est réuni spécialement pour exprimer son estime et prendre congé de celui qui fut la cheville ouvrière de la Société nationale et du Conseil, de 1970 à 1977.

Au cours de cette séance, M. le Président Storme rendit à M. Van Autgaerden un hommage particulièrement chaleureux, dont nous reproduisons ci-dessous les passages marquants.

Si la cérémonie que nous avons organisée est plutôt intime, elle n'en est pas pour autant moins importante, et nous regrettons votre départ. Il arrive un moment où nous cueillons les fruits de notre travail et de nos activités passées. Là où finit la terre et commence l'océan, nous nous retournons pour contempler encore une fois ce beau pays que nous quittons, ses champs et ses pâturages, ses villes et ses villages, ses collines et ses plaines, que nous parcourûmes et où nous avons laissé des traces. Nous pouvons encore discerner clairement les marques de nos pas dans la terre et dans le sable, et l'empreinte pour ainsi dire inaltérable que nous y avons laissée.

Le retour en arrière que nous faisons aujourd'hui est teinté de mélancolie et de sentiments de reconnaissance et de grande considération. Devant nous apparaissent les fruits splendides d'une vie bien remplie et d'une longue carrière à la S.N.C.V.

Le 28 septembre prochain, vous aurez 65 ans et vous atteindrez le rivage dont je viens de parler. Quarante ans de votre vie ont été consacrés à la Société nationale et aux transports en commun, que vous avez marqués de votre empreinte.

Après avoir fait vos humanités, vous obtenez le grade d'ingénieur civil mécanicien-électricien et entrez, le 1-4-1937, à l'âge de 24 ans, à la S.N.C.V., au Groupe des Flandres, à l'atelier de Dixmude. Vous participez à la campagne des 18 jours en 1940; puis vous êtes chargé, au Groupe d'Anvers, de la gestion de l'exploitation du réseau du nord d'Anvers.

Ensuite commence votre ascension ininterrompue à la

Société : le 1er janvier 1949, ingénieur principal; le 1er janvier 1953, ingénieur en chef; le 15 février 1953, responsable du réseau du Limbourg en tant qu'adjoint du directeur du Groupe Liège-Limbourg; le 1er novembre 1955, chef de groupe du Limbourg; le 1er janvier 1957, directeur régional; le 1er janvier 1967, directeur; le 27 mars 1968, directeur du Groupe de Brabant et, le 21 mai 1970, la fonction la plus élevée à la Société, Directeur général.

Il est évident que nous, membres du Conseil d'Administration, vous avons le mieux connu dans cette importante fonction. Nous avons pu y apprécier votre haute conscience et vos capacités de grand fonctionnaire.

Lors du départ à la retraite de votre prédécesseur, M. Hoens, je l'ai loué en ces termes : « En tout temps, il s'est efforcé de réaliser l'équilibre entre les recettes et les dépenses, sans devoir solliciter des subsides des pouvoirs publics ». A l'époque, cet équilibre était encore réalisable.

Mais tous ceux qui étaient au courant de la situation savaient que cela ne serait plus possible longtemps. On n'ignorait pas que la Société nationale aurait à faire face à des pertes toujours croissantes, en raison de la désaffection continue du public à l'égard des transports en commun, ainsi que de l'augmentation inéluctable des dépenses.

Ni la direction, ni le Conseil d'Administration ne pouvaient remédier à cette évolution, dont les multiples causes ne sont pas à analyser ici.

Dans des circonstances aussi graves et difficiles, vous avez dû assumer l'entière responsabilité de la direction d'une société de transport en commun irremplaçable, sachant que celle-ci, quoique indispensable, constituerait dorénavant une charge financière toujours plus lourde pour la collectivité. Avec beaucoup de courage, vous avez effectué toutes les économies possibles sans pouvoir pour autant éviter les pertes. Sous votre conduite, les fonctions furent revalorisées, la rationalisation des lignes fut poursuivie et la Société se transforma en une entreprise moderne adaptée aux exigences de notre époque.

Monsieur le Directeur général, au nom de mes collègues du Conseil d'Administration ainsi qu'en mon nom personnel, je tiens à vous remercier pour votre dévouement et les nombreux services que vous avez rendus durant votre carrière longue et bien remplie aux Vicinaux.

Nous vous remercions et vous rendons très cordialement un sincère hommage.

Puissiez-vous jouir, pendant de longues années encore, d'un repos bien mérité et vous souvenir avec satisfaction de tout ce que vous avez accompli à la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux ! »

« Nos Vicinaux » se fait l'interprète de tout le personnel pour souhaiter à M. Van Autgaerden la joie d'entrer sans problème dans cette période qui s'appelle l'âge d'or et d'en profiter largement.

M. CONSTANT HENRARD EST NOMME DIRECTEUR GENERAL



En sa séance du 4 octobre 1977, le Conseil d'Administration accueille notre nouveau Directeur général. M. le Président Storme s'adressa à lui en ces termes :

Mes chers Collègues,
Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue, dans notre Conseil d'Administration, au nouveau Directeur général, Monsieur Constant Henrard.

Monsieur le Directeur général, nous nous réjouissons de votre nomination.

Vous jouissez de la confiance de tous les membres du Conseil. Chacun fut heureux et content d'apprendre que vous succéderiez à M. Van Autgaerden. En effet, plusieurs d'entre nous vous connaissent déjà comme un homme compétent et prudent, attaché aux Vicinaux.

Vous avez une longue carrière à la Société et vous la connaissez à fond. En tant que directeur des services techniques, vous étiez le bras droit de votre prédécesseur. Comme Président, j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'estimer votre collaboration lors de l'établissement de notes destinées au Conseil d'Administration, concernant des affaires difficiles et délicates. Il m'a été donné, à plusieurs reprises, d'avoir le plaisir d'écouter vos explications nettes et précises.

M. Henrard, né en 1922, est un homme jouissant encore pleinement de ses forces physiques et intellectuelles, sachant prendre ses responsabilités et résoudre les problèmes.

Sa carrière dans notre Société témoigne de son amour du travail, de son courage, de son intelligence et de ses capacités. Diplômé ingénieur civil électricien-mécanicien, il entra à la S.N.C.V. en 1946 et fut chargé de la direction de l'atelier de réparation et d'entretien du Groupe de Liège.

Nommé ingénieur principal en 1954, il fut promu, en 1957, adjoint au chef de groupe de Liège avec le grade d'ingénieur principal-chef de service et chargé de la direction de l'exploitation et des services techniques du Groupe.

En 1968, M. Henrard fut transféré à l'Administration centrale, nommé ingénieur en chef, chargé de la direction du service de l'informatique et promu, en 1971, directeur des services techniques.

M. le Directeur général,

Sans que vous puissiez connaître la satisfaction de diriger une entreprise rentable, votre gestion devra être menée, d'une part, en vue de servir au mieux la clientèle et d'organiser un service public efficace, et, d'autre part, en tenant compte de la nécessité d'utiliser avec ménagement les fonds disponibles. Les pertes de la Société ne font que croître et le Directeur général, ainsi que le Conseil, doivent subir, impuissants, cette situation. Ils n'ont d'autre choix que de s'efforcer de limiter autant que possible l'accroissement continu du déficit, sachant que les charges de personnel sont les plus importantes et difficiles à réduire. Il faudra faire preuve de courage et de persévérance pour suivre la politique la plus justifiée aussi bien socialement que financièrement.

A cet effet, vous devez pouvoir jouir du soutien et de la confiance du Conseil d'Administration. Celui-ci, à son tour, désire être informé par son Directeur général d'une façon aussi objective que possible, sur les questions soumises à son pouvoir de décision.

Dans le passé, la confiance réciproque a toujours régné entre le Conseil d'Administration et le Directeur général. Nous sommes persuadés qu'il en sera de même avec vous.

Nous espérons que nous pourrons collaborer encore de nombreuses années pour assurer un transport public rationnel et efficace, dans l'intérêt du pays et de la population.

Au nom de tout le Conseil d'Administration, ainsi qu'en mon nom personnel, je vous souhaite plein succès en votre qualité de Directeur général de la S.N.C.V.

Au nom de tout le personnel, « Nos Vicinaux » s'associe aux vœux de M. le Président Storme et assure M. le Directeur général Henrard de sa totale collaboration et de son entier dévouement.

CEREMONIE DE REMISE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES A NAMUR

L'après-midi du samedi 28 mai 1977, MM. Botton, ingénieur principal-chef de groupe, Perreaux, ingénieur, et Lebrun, inspecteur principal adjoint, ainsi que plusieurs chefs de service, accueillaient à la Maison de la Culture à Namur, les membres du personnel à l'honneur ainsi que leur famille.

M. Botton souhaitant la bienvenue à l'assistance, plaça la réunion sous le signe de l'amitié, de l'estime et des bonnes relations humaines.

Il fit ressortir que tous les membres du personnel, qu'ils appartiennent aux services techniques, aux services du Mouvement ou aux autres services, sont attelés à une tâche commune : assurer le transport des voyageurs dans les meilleures conditions. Chacun, à sa place et avec sa responsabilité propre, est chargé d'œuvrer dans ce sens. Il invita les décorés d'aujourd'hui, ayant déjà 25 ou 35 années de bons et loyaux services à leur actif, à semer la bonne graine au cœur de leurs jeunes collègues, eux aussi capables, certainement, du même dévouement.

M. Botton souligna que les nouveaux décorés ont bien mérité la distinction qui leur est décernée en raison de leurs qualités morales et de leurs capacités professionnelles. Il leur exprima la reconnaissance des plus hautes autorités de la S.N.C.V. et les félicita chaleureusement tant en leur nom, qu'en son nom personnel.

Il remit ensuite les décorations aux agents de l'exploitation tandis que M. Lebrun fit de même pour ceux des ateliers. M. Corbaye, secrétaire syndical, prit aussi la parole et se réjouit vivement des distinctions octroyées aux héros du jour.

Une réception très réussie suivit la cérémonie. Dans une ambiance de fête, de nombreux souvenirs furent évoqués et des anecdotes typiquement vicinales firent la joie de tous.

ORDRES NATIONAUX

Officier

Ordre de la Couronne

Braibant R., chef de service 1e cl.

Palmes d'or

Ordre de la Couronne

Badoux R., premier contrôleur.
Opovin F., commis.
Vanhulst M., contrôleur.

Palmes d'argent

Ordre de la Couronne

Guyot R., ouvrier d'élite.
Mathelot M., ouvrier d'élite.
Damsin L., 1er ouvrier qualifié.
Declercq E., 1er ouvrier qualifié.
Franquinet A., ouvrier d'élite.
Minette A., 1er ouvrier qualifié.
Granville D., 1er ouvrier qualifié.
Godefroid T., ouvrier qualifié.
Smal E., brigadier.
Barbeaux R., brigadier.
David P., 1er ouvrier qualifié.
Decloux J., ouvrier d'élite.
Froidbise A., ouvrier d'élite.
Istat A., 1er ouvrier qualifié.
Sambon P., 1er ouvrier qualifié.
Chaidron J., ouvrier qualifié.
Jacques E., 1er ouvrier qualifié.

Médaille d'or

Ordre de la Couronne

Dock H., conducteur-receveur AB.
Baudet J., conducteur-receveur AB.
Koeune A., ouvrier spécialisé.
Gilson F., receveur.
Matern A., conducteur-receveur AB.
Zemer F., conducteur-receveur AB.
Potier A., ouvrier spécialisé.
Demaerschalk G., cond.-recev. AB.
Deloyer L., conducteur-receveur AB.
Thys G., conducteur-receveur AB.

DECORATIONS CIVIQUES

35 années de service

Croix civique de 1ère classe

Eloy P., chef de service de 2e cl.
Braibant R., chef de serv. de 1ère cl.
Devaux J., moniteur.

Croix civique de 2e classe

Noël E., chef école de conduite.
Graindorge R., 1er commis.
Despontin F., rédacteur sélectionné.

Médaille civique de 1ère classe

Declercq E., ouvrier d'élite
Léonard J., ouvrier qualifié de 1ère cl.

Romain R., conducteur-receveur AB.
Delforge X., conducteur-receveur AB.
Varis J., conducteur-receveur AB.
Anciaux A., conducteur-receveur AB.
Coune J., conducteur-receveur AB.
Mathelot M., ouvrier qualifié.
Hemblenne A., conducteur-receveur AB.
Lambert J., conducteur-receveur AB.
Daussonne A., conducteur-receveur AB.
Abraham F., conducteur-receveur AB.
Bilquin A., conducteur-receveur AB.
Detienne L., conducteur-receveur AB.
Brostaux A., 1er ouvrier qualifié.
Choukart J., ouvrier d'élite.
Mathonet A., ouvrier d'élite.
Pasquin P., ouvrier d'élite.
China H., 1er ouvrier qualifié.
Poirier V., conducteur-receveur AB.
Danloy H., conducteur-receveur AB.
Maréchal A., conducteur-receveur AB.
Latour A., conducteur-receveur AB.
Deloyer L., conducteur-receveur AB.
Lambert R., ouvrier d'élite.
Sambon P., 1er ouvrier qualifié.
Decamp G., conducteur-receveur AB.
Decamp E., conducteur-receveur AB.
Minette A., 1er ouvrier qualifié.
Hennart E., ouvrier qualifié.
Verlaine G., 1er ouvrier qualifié.
Piette D., ouvrier qualifié.
Gremée O., conducteur-receveur AB.
Brosse J., conducteur-receveur AB.
Demaerschalk G., cond.-recev. AB.
Misson L., conducteur-receveur AB.
Bougelet A., 1er ouvrier qualifié.
Damsin L., 1er ouvrier qualifié.
Denis G., ouvrier d'élite.
Grandville D., 1er ouvrier qualifié.
Renier A., 1er ouvrier qualifié.
Zemer F., conducteur-receveur AB.
Renneson A., conducteur-receveur AB.
Bay J., conducteur-receveur AB.
Corbaye M., 1er ouvrier qualifié.

25 années de service

Médaille civique de 1ère classe

Romain J., contrôleur.

Médaille civique de 2e classe

Amay M., conducteur-receveur AB.
Dujardin C., conducteur-receveur AB.
Nadin L., conducteur-receveur AB.
Havelange J., conducteur-receveur AB.
Linhét R., conducteur-receveur AB.



CHANGEMENT DE DIRECTION

Dans notre numéro de mai-juin dernier, nous avons publié un article de M. Carion concernant le virage à gauche. Et nous annonçons un article relatif à une autre forme de « changement de direction », le virage à droite.

Le mouvement qui consiste à tourner à droite n'est pas tellement facile à exécuter réglementairement. C'est ainsi que de nombreux conducteurs s'estiment par exemple déchargés de l'obligation de tenir compte des possibilités de ralentissement de ceux qui les suivent. D'autres (ou les mêmes...) jugent l'utilisation des indicateurs de direction tout à fait superflue. Or, chacune de ces fautes (car c'en sont) — et a fortiori les deux ensemble — peuvent provoquer des collisions entre eux et celui qui les suit. Cela peut même être à l'origine de collisions en chaîne...

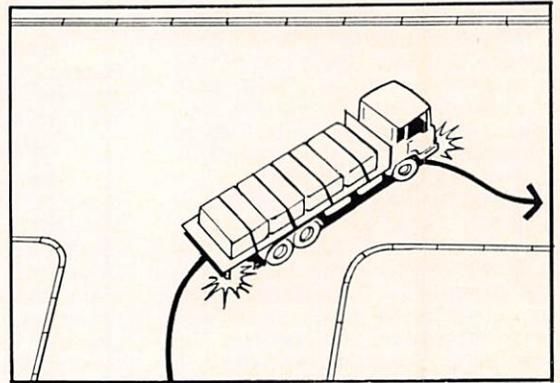
Tout comme pour le virage à gauche, il faut s'assurer au préalable qu'on peut exécuter le mouvement sans danger pour les autres usagers et tenir particulièrement compte des possibilités de ralentissement de ceux qui suivent. En pratique donc : se soucier de la position et de l'allure de ceux qui suivent, et ralentir progressivement.

Indiquer son intention suffisamment à temps.

Si l'on dispose d'indicateurs de direction, s'en servir; si l'on n'en a pas (cyclistes, par exemple), faire un geste du bras. Exactement comme pour le virage à gauche, il faut donner cette indication à temps. S'en tenir à un seul petit clignotement ne suffit pas. Ici aussi s'applique l'arrêt de Cassation : « Un avertissement tardif doit être considéré comme inexistant ». Contrairement à l'opinion de certains, cet avertissement doit être également donné lorsque vous virez à partir d'une bande de circulation dans laquelle sont tracées des flèches de sélection ou à un signal lumineux comportant une flèche verte indiquant la droite.

Serrer le plus possible le bord droit de la chaussée.

Cette règle est assez significative en soi. Il y a toutefois des cas où elle est proprement inobservable, par exemple lorsque le conducteur doit s'engager, avec un véhicule fort long — un autobus par exemple — dans une artère étroite. Le nouveau règlement prévoit ce cas : le conducteur peut se porter vers la gauche lorsque la disposition des lieux et les dimensions du véhicule ou de son chargement ne lui permettent pas de serrer le bord droit de la chaussée. Et malgré son déboîtement préalable à gauche, ce sont les indicateurs droits de direction qu'il doit utiliser. Il s'agit en effet toujours d'un virage à droite, et l'intention d'exécuter ce mouvement doit être manifestée à temps.



Evidemment, pareil mouvement n'est pas sans risque. C'est précisément pourquoi celui qui l'effectue — ou s'apprête à le faire — doit commencer par s'assurer préalablement qu'aucun conducteur qui le suit n'a commencé un dépassement (par la gauche ou par la droite). En outre, il ne peut mettre en danger les autres conducteurs qui circulent normalement sur la voie publique qu'il s'apprête à quitter (il s'agit ici principalement de ceux qui viennent en sens inverse, et des usagers des pistes cyclables).

Respecter les normes de priorité et, ensuite, exécuter le mouvement aussi court que possible.

On peut déroger à la seconde des prescriptions ci-dessus dans les cas où, sur la chaussée dans laquelle on s'engage, la circulation « par bande » ou « en files parallèles » est autorisée et effective.

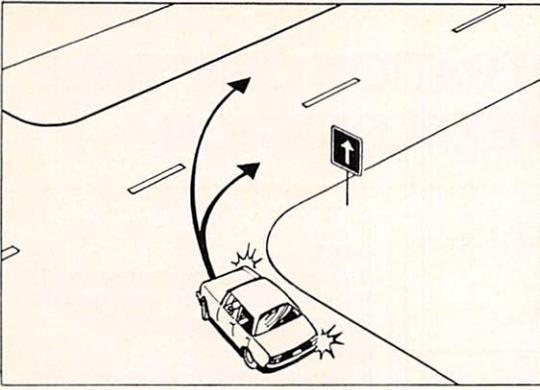
Par circulation « par bande », nous entendons que les conducteurs peuvent, dans les agglomérations, choisir la bande de circulation convenant le mieux à leur destination; cela peut exister :

1. sur les chaussées à sens unique divisées en bandes de circulation;
2. sur les chaussées à deux sens de circulation divisées en quatre bandes de circulation ou plus, dont deux au moins sont affectées à chaque sens de circulation.

Quant à la circulation en files parallèles, elle est permise à condition que la densité de la circulation le justifie :

1. sur les chaussées à deux sens de circulation divisées en quatre bandes de circulation ou plus, à condition de n'emprunter que les bandes affectées à la circulation dans le sens suivi;
2. sur les chaussées à sens unique;
3. sur les chaussées divisées en bandes de circulation au-dessus desquelles sont placés des signaux lumineux qui règlent la circulation par bande.

Le conducteur qui tourne à droite dans pareilles chaussées n'y doit donc pas prendre la bande de circulation de droite; il peut choisir celle de gauche, ou la médiane, selon ses préférences.



D'ailleurs, en pareils cas, il est fréquent que la chaussée qu'il quitte soit elle-même divisée en bandes de circulation dotées de flèches de sélection. Il lui suffira dès lors de prendre la bande ou l'une des bandes sur lesquelles des flèches sont tracées, se dirigeant vers la droite. Et au carrefour, il doit tourner à droite. Et s'il n'y a pas de flèches, il doit virer à partir de la file ou de la bande de circulation de droite.

Le mouvement doit être effectué à allure modérée pour éviter tout accident lors du virage ainsi que toute infraction aux droits de priorité.

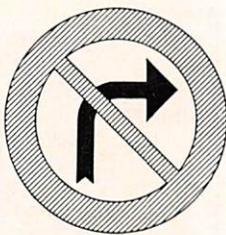
Céder le passage aux conducteurs et aux piétons qui circulent sur les autres parties de la même voie publique.

Si vous virez à droite, vous devez, par exemple, céder le passage aux cyclistes et aux cyclomotoristes qui, usagers de la voie que vous allez quitter, s'apprêtent, en poursuivant en ligne droite, à aller d'une piste cyclable à l'autre ou qui, en l'absence de piste cyclable, exécutent ce mouvement de plain-pied.

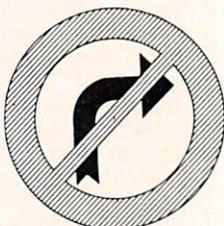
Et, soulignons-le expressément : il faut aussi céder le passage aux piétons qui traversent la chaussée sur laquelle on va s'engager.

Interdiction de virer à droite.

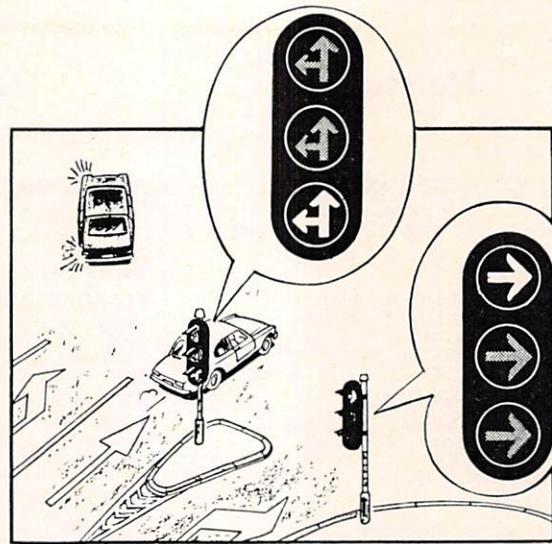
— Ce signal d'interdiction vous empêche de tourner à droite dans le prochain carrefour.



Le signal d'interdiction ci-dessous a la même signification. Ce signal reste valable jusqu'au 1er janvier 1978.



— Les signaux lumineux peuvent consister en flèches (rouges, jaune-orange et vertes, qui remplacent les habituels signaux lumineux circulaires). Quand la flèche dirigée vers la droite est jaune-orange ou rouge, vous ne pouvez pas virer à droite.

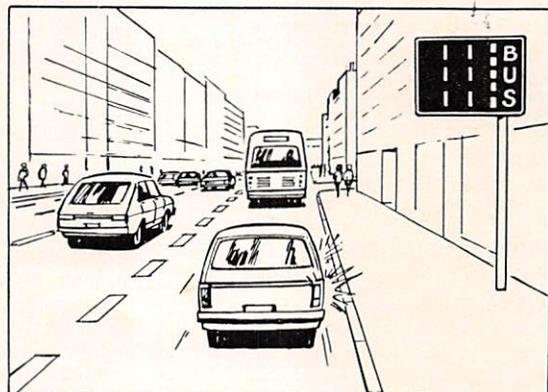


Autorisation de virer à droite

— Lorsque la flèche dirigée vers la droite est verte (en remplacement des signaux lumineux circulaires habituels), vous pouvez tourner à droite.

— Vous pouvez virer à droite dans un carrefour où brûle un signal lumineux rouge ou jaune-orange, en même temps qu'une flèche verte dirigée vers la droite. Mais cela ne vous dispense pas de céder le passage aux conducteurs débouchant réglementairement d'autres directions, ainsi qu'aux piétons.

— Vous pouvez tourner à droite à partir d'une bande de circulation dans laquelle le mot « BUS » est inscrit. Ces bandes sont réservées aux véhicules affectés aux services publics de transport en commun et à ceux destinés au ramassage scolaire. Vous pouvez donc emprunter ces bandes avant de virer à droite.



NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION

Naissances

ADMINISTRATION CENTRALE

Barbara chez De Keghel M. (Gand)
Tom chez Van Hulle A., épouse Lenaerts J. (Bruxelles)

ANVERS

Steven chez Geerts P. (Deurne)
Peter chez Block R. (Brasschaat)
Marianne chez Luyten A. (O.L.V.-Waver)
Annick chez Aerts F. (Minderhout)
Inny chez Driessen J. (Oud-Turnhout)

FLANDRE ORIENTALE

Bjorn chez Schauwers C. (Gijzegem)
Kris chez Pensaert W. (Laarne)
Frederik chez Troch A. (Lochristi)
Annelies chez Witgeers W. (Destelbergen)

HAINAUT

Bérangère chez Brosse A. (Mellet)
Christian chez Dethier A. (Pont-à-Celles)
Cédric chez Delwarte B. (Jemappes)
Maurice chez Dewaele J.-Cl. (Ransart)
Aurore chez Bollens R. (Roux)
Sandrine chez Vandenbosch J.-L. (Houdeng-Goegnies)
Natacha chez Houdart R. (Nivelles)
Sébastien chez Soumois J.-M. (Haine-St-Paul)
Caroline chez Légat J. (Hornu)
Sophie chez Overdeput Ph. (Erquelinnes)
Sylvie chez Simonet B. (Houdeng-Goegnies)

NAMUR-LUXEMBOURG

Fabrice chez François J.-Ph. (Florenville)
Sybille chez Florence P. (Arlon)
Pascal chez Defurneaux R. (Lesve)
Patrick chez Gatisseur W. (Forville)
Emmanuel chez Bodart J.-J. (Gerpinnes)
Valerie chez Rorsvort Ch. (Gesves)
Stéphanie chez Rossi P. (Flawinne)
Annick chez Donny J.-P. (Anhée)
Michael chez Joyeux Ph. (Namur)
Laurent chez Vandezande D. (Namur)
Rudy chez Micha R. (Bouillon)
Rudy chez Lays A. (Namur)
Aline chez Laprairie G. (Arlon)
Olivier chez Fery M. (Namur)

LIEGE

France chez Colyns F. (Warzée)
Myriam chez Boxus J. (Oreye)
Fabrice chez Bielen A. (Ans)
Sandra chez Radermacher R. (Liège)
Muriel chez Berger J. (Ans)
Christophe chez Kotula A. (Wandre)

BRABANT

Frédéric chez Lebrun J. (Braine-l'Alleud)
Sylvie chez Theys J.-M. (Lasne)
Dagmar chez De Jonghe H. (Ternat)
Chris chez Du Four O. (Ninove)
Rudy chez Soetemeyer J. (Evere)
Jessica chez Van De Velde F. (St.-Pieters-Leeuw)
John et Peggy chez Bardijn (Louvain)
Christelle chez Clément M. (Court-St.-Etienne)
Vanessa chez Herremans M. (Schaerbeek)
Benny chez Heye A. (Gooik)
Kathleen chez Van Rode G. (Grimbergen)
Bruno chez Lahor H. (Zaventem)
Els chez Rossaert T. (Overijse)

LIMBOURG

Steven chez Jolling R. (Bilzen-Beverst)
Piet chez Thaens P. (Oplabbeek)
Bjorn chez Vandervoort Y. (Hasselt-Stevoort)

FLANDRE OCCIDENTALE

Niky chez Deblauwe Cl. (Oostkamp)
Ginny chez Doom G. (Beerst)
Thomas chez Bouv P. (Ostende)
Carla chez Van Mullem J.-P. (Bruges)
Sylvia chez Syre J. (Oedelem)
Karen chez Vanhee M. (Ernegem)
Isabelle chez Dujardin J. (La Panne)
Dimy chez Van Neste J.-P. (Bruges)

Mariages

ADMINISTRATION CENTRALE

Espalard A. a épousé Mlle Jadin P.
De Clercq J. a épousé Mlle Bogo D.

ANVERS

Bosch L. a épousé Mlle Jansen M.

FLANDRE ORIENTALE

Rogiers L. a épousé Mlle De Doncker L.
Desmet M. a épousé Mlle Rijnwalt M.
Venneman M. a épousé Mlle Verbruggen C.
Maes J. a épousé Mlle Leclercq M.-L.

HAINAUT

Arrotin H. a épousé Mlle Schmit M.
Robert J. a épousé Mlle Valentin M.
François Ph. a épousé Mlle Feldhausen M.
Busiaux F. a épousé Mlle Renotte G.
Coenen R. a épousé Mlle Coenen A.
Hotton J. a épousé Mlle Daniell A.
Carnevale L. a épousé Mlle Lemaire G.
Blampain D. a épousé Mlle Nefve F.

NAMUR-LUXEMBOURG

Grenson J.-L. a épousé Mlle Thirionnet A.
Pacolet R. a épousé Mlle Melon E.
Delpart A. a épousé Mlle Goffin Chr.
Godfroid A. a épousé Mlle Thomas M.
Sarrazin H. a épousé Mlle Quinaux M.

LIEGE

Breesch Chr. a épousé Mlle Mark C.

BRABANT

Pittomvils L. a épousé Mlle Jadoulle M.
Vandersteen M. a épousé Mlle Heymans A.
Vanmol H. a épousé Mlle Peeters I.
Frooninckx A. a épousé Mlle De Winter M.-R.
Van Coningsloo J. a épousé Mlle Bosmans A.
Verbustel A. a épousé Mlle Munoz Ruiz J.
Bracke F. a épousé Mlle Van Gheel L.
Dereze F. a épousé Mlle Debeckker A.

LIMBOURG

Gijbels E. a épousé Mlle Vrancken A.

Agents des Groupes mis à la pension

Mois de juillet et août 1977

	Années de service
ANVERS	
Goossens J., conducteur-recev. AB	40
Berckmans J., ouvrier spécialisé	37
FLANDRE ORIENTALE	
François A., ouvrier spécialisé	42
Van Buynder G., veilleur de nuit	34
Vercauteren C., receveur	17
HAINAUT	
Clemens J., brigadier	37
Legrand R., receveur	35
Rasseneur G., ouvrier qual. 1ère cl.	27
Richard U., receveur	37
Bernard A., ouvrier qualifié	29
NAMUR-LUXEMBOURG	
Abraham F., conducteur-recev. AB	32
Declercq E., 1er ouvrier d'élite	38
Franquinet A., ouvrier d'élite	40
Minette A., ouvrier d'élite	37
Dock H., conducteur-recev. AB	39
Rondia R., ouvrier qualifié	26

LIEGE

Bronfort A., conducteur-recev. AB 32
Penxten R., ouvrier semi-qualifié 20
Palmans L., conducteur AB 37

BRABANT

Fiévet G., conducteur-recev. AB 32
Geeroms A., conducteur él. 29
Godden R., ouvrier spécialisé 24
Neefs J., conducteur-recev. AB 25
Ovart E., ouvrier qualifié 37
Dupont T., 1er ouvrier qualifié 34
Mostinckx C., receveur 34
Schaumans E., conducteur-recev. AB 43
Vekens R., 1er ouvrier qualifié 28

LIMBOURG

Vandermeulen T., ouvrier qualifié 32
Vervoort L., ouvrier qualifié 37
Digneffe J., conducteur-recev. AB 35

FLANDRE OCCIDENTALE

Beyen G., conducteur-recev. AB 37

Nécrologie

« Nos Vicinaux » présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

AGENTS EN SERVICE

	Age
HAINAUT	
Huyghens G., ouvrier qualifié	56
NAMUR-LUXEMBOURG	
Coulée G., brigadier	52

ALLOCATAIRES

C.A.M. - C.R.A. - C.R.I - C.A.S.

ADMINISTRATION CENTRALE	
De Vogelaere A., chef de bureau	92
ANVERS	
Lenaerts L., ouvrier qualifié	69
Heydens K., ouvrier qual. 1ère cl.	86
Veef J., receveur	74
HAINAUT	
Tenret G., receveur	73
Borgniez L., ouvrier qualifié	64
Janssens G., chef V.T.	66
Dieu S., ouvrier qualifié	55
Dieu E., receveur	52
NAMUR-LUXEMBOURG	
Hancotte A., contremaître	74
Leonard A., conducteur-recev. AB	66
Dopagne L., conducteur-recev. AB	57
Dropsy A., chef de mouv. 2e cl.	69
Lapierre G., piocheur	70
Beguén E., conducteur él.	81
LIEGE	
Poitier Ph., brigadier	68
Jadot A., chef de mouvement 2e cl.	68
Jacquemin J., 1er ouvrier qualifié	87
Tibo A., ouvrier spécialisé	70
Maldaner F., receveur	76
Arnolis A., ouvrier qualifié	61

BRABANT

Van Humbeek A., receveur	63
Simon F., chef de service 2e cl.	73
Dubois J., ouvrier semi-qualifié	77
Delwiche F., machiniste	85
Lichtert J.-B., brigadier	71
Claes L., ouvrier d'élite	76
Roch E., ouvrier d'élite	82
Jans R., conducteur él.	74
Roeland R., ouvrier qual. 1ère cl.	64
Van der Velden J., conducteur él.	71
Jorissen A., receveur	83
Bellemans I., machiniste 1ère cl.	90
Verlinden J., conducteur él.	78

LIMBOURG

Heeren E., conducteur-receveur AB 66

FLANDRE OCCIDENTALE

Daele J.-B., conducteur él. 93
De Vuysdere G., chef d'atel. 1ère cl. 89

Administration Centrale

M. J. MEULENBERGS, chef de bureau, prend sa retraite

M. Jan Meulenbergs, « Frans » pour ses amis et connaissances, est parti à la retraite après plus de 48 années de bons et loyaux services.

Né le 27-8-1912, il entra à la Société, en qualité de rédacteur, le 1-8-1929. Affecté au service Financier, qu'il ne quittera plus, toute sa carrière se déroulera sous le signe de la mise en compte et du contrôle d'opérations financières.

A l'origine, il participait à la gestion des capitaux souscrits (annuités) et à la répartition des résultats. Grâce à sa mémoire fidèle, il devint dans ce domaine un spécialiste attiré, toujours consulté dans les cas litigieux ou douteux.



Nommé sous-chef de bureau le 1-1-1944, il fut promu chef de bureau du service de la Comptabilité générale, le 1-1-1953. A ce titre, il fut responsable de nombreuses tâches se rapportant à la vie comptable de la Société.

M. Meulenbergs se distingua par son sérieux et son dévouement. Ses collègues se plaisent à reconnaître en lui un homme de cœur, sociable et désintéressé qu'ils ont toujours apprécié.

A l'aube de sa vie nouvelle, nous lui souhaitons cordialement une longue et

heureuse retraite et espérons que ses plus chers désirs se réaliseront.

Départ de M. P. DE WITTE

M. Pierre De Witte, qui occupait un poste d'huissier à l'Administration centrale, a été admis à la retraite le 4-9-1977.



Nous souhaitons au nouveau pensionné de couler longtemps encore des jours heureux, en bonne santé.

Il fut procédé aux engagements suivants : le 16-7-1977, Mlle J. Claesen, poinçonneuse (Direction I.G.); le 1-8-1977, Mme J. Gits, dactylo (Direction S.F.); le 16-8-1977, M. J.-C. Minet, traducteur (Direction S.F.) et Mme V. Buisse, rédacteur (Direction E.P.). D'autre part, M. Y. Strubbe, rédacteur, arriva du Groupe de Flandre Occidentale le 16-8-1977.

Anvers

Entrèrent en service : le 1-7-1977, Mlle M. Van Hoof, dactylo-poinçonneuse (Dactylographie); le 4-7-1977, M. M. Theugels, commis (T/AT Merksem); le 16-8-1977, M. R. Philips, commis (Mouvement Tjalkstraat). Le 1-8-1977, Mlle J. Belaen, poinçonneuse (Direction), est venue du Groupe de Brabant.

Flandre orientale

Les adieux de M. G. PORTIER, chef V.T.

C'est au terme de 48 années de service, à l'âge de 64 ans, que M. Gery Portier a quitté la Société, après une carrière méritante et bien remplie. Après un bref séjour à Dixmude, il fut occupé successivement à Merelbeke, à Rupelmonde et à Destelbergen. Il fut tour à tour aide-mécanicien, receveur, commis, surveillant V.T., chef de service de 2e cl. et chef V.T.

« Cette suite de nominations prouve

que vos nombreux chefs vous ont toujours eu en grande estime et apprécieraient votre savoir-faire, votre zèle et votre travail » déclara M. Vervaeet, ingénieur principal-chef de groupe, dans un hommage rendu au nouveau retraité en présence de ses nombreux collègues et amis.



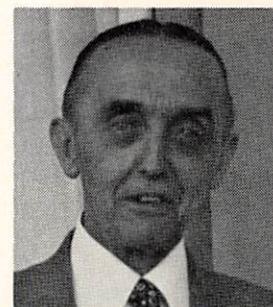
En cadeau d'adieu, un magnifique vitrail, avec l'emblème de la S.N.C.V. et les symboles de l'industrie du bâtiment, lui fut offert. Il dut, toutefois, avant d'en prendre possession, remplir une formalité amusante autant qu'étrange : ayant eu dans ses attributions le service des Bâtiments, il dut se soumettre à une dernière épreuve pratique : poser « non pas la première, mais la dernière pierre » du bâtiment du Mouvement à Destelbergen, qui vient de subir une transformation totale à laquelle M. Portier s'était consacré avec beaucoup d'ardeur les derniers mois de sa carrière.

Nous lui souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.

M. A. SCHATTEMAN, 1er contremaître, nous quitte

A l'âge de 64 ans, M. A. Schatteman a rejoint le « club des pensionnés », après avoir passé près de 47 ans au service de la Société.

Il commença sa carrière le 7-8-1930 à Gand-Heirnis, mais Destelbergen devint son point d'attache définitif. Comme tant d'autres de sa génération, il vécut les grands événements de notre époque dont les années de guerre et les réformes de structure. Embauché comme apprenti-tourneur, il parvint, dans cette branche d'activité, au poste de brigadier en 1954. Quatre années plus tard, il fut nommé contremaître et, le 1-7-1973, premier contremaître.



Au cours de leurs allocutions d'adieu, M. Vervaeet, ingénieur principal-chef de

groupe, et M. Knockaert, inspecteur principal adjoint, lui exprimèrent leur sympathie et leur reconnaissance. Ils louèrent les mérites de M. Schatteman et lui offrirent, au nom des nombreux collègues présents, un magnifique cadeau-souvenir.

Nous lui adressons nos vœux de longue et heureuse retraite.

A la suite de mutations, arrivèrent : le 1-7-1977, M. G. Van Poucke, commis (Services Techniques), du Groupe d'Anvers, et le 27-8-1977, Mlle L. Segers, poinçonneuse, de l'Administration centrale.

Hainaut

Le 1-7-1977, MM. D. Bernardet et T. Descamps, rédacteurs, sont venus de l'Administration centrale. Le 1-8-1977, M. D. Winderickx, géomètre-expert, a été engagé pour le Service des Bâti-ments.

Namur-Luxembourg

M. L. Nussbaum, géomètre-expert, a été recruté le 16-8-1977, pour le Service des Voies et Travaux.

Brabant

Mise à la retraite de MM. E. MACHARIS, chef de mouvement de 1ère cl., et M. DE JONGHE, surveillant V.T. de 1ère cl.

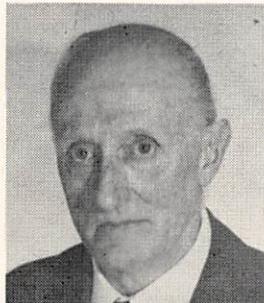
La vie professionnelle de MM. Edouard Macharis et Maurice De Jonghe a pris fin le 1-6-1977. Tous deux ont accompli une fructueuse carrière, au cours de laquelle leur fonction les amena à collaborer régulièrement.



M. E. Macharis

M. Macharis, né à Schaerbeek le 7-5-1912, entra en service à la Société le 12-3-1938, au Mouvement à Cureghem. Il débuta comme receveur et conducteur sur la ligne de tram Bruxelles - Petite Espinette et extensions. Le 1-9-1943, il obtint le grade de contrôleur. Nommé chef de dépôt à Asse le 1-1-1947, il y fut promu, le 1-1-1954, chef de mouvement de 1ère classe, fonction qu'il exerça jusqu'à la fin de sa carrière.

M. De Jonghe, né à Anderlecht le 27-5-1912, fut engagé comme électricien à l'atelier de Cureghem le 4-2-1929. Le 9-5-1937, il fut nommé brigadier et, le 1-1-1951, surveillant V.T. au service des Voies et Travaux, à La Roue. Le 1-1-1958, enfin, il acquit le grade de surveillant V.T. de 1ère classe.



M. M. De Jonghe.

A l'occasion de leur mise à la retraite, une fête d'adieu fut organisée en leur honneur le 27-5-1977 à Cureghem, à laquelle assistèrent des délégués de tous les dépôts. M. Peerts, ingénieur en chef-chef de groupe, esquissa la carrière des deux retraités méritants et leur rendit hommage. Plusieurs cadeaux leur furent ensuite offerts.

Nous souhaitons aux nouveaux retraités, ainsi qu'à leur épouse, une bonne santé et une longue et heureuse retraite.

Ont été engagés : le 16-8-1977, Mlle E. Janssen, commis (Comptabilité); le 23-8-1977, Mlle K. Sterckx, commis (Recettes).

Limbourg

Les recrutements ci-après furent notés : le 2-5-1977, Mlle L. Nassen, commis (Mouvement); le 16-8-1977, Mlle B. Bleus et M. J. Taels, commis (T/AT). Le 1-6-1977, M. V. Munters, commis, a été transféré du Groupe du Brabant.

Flandre Occidentale

M. R. Vlaeminck, contrôleur, a été muté, le 16-8-1977, de la Flandre Orientale.

LES PROPOS DU CHEF TRAMBUS

TRAMBUS : Bonjour. Alors, tout est en ordre?... Je constate avec plaisir que vous avez arrêté le moteur.

CONDUCTEUR-RECEVEUR AB : Oui, chef. Je me rappelle encore très bien l'« Avis », interdisant aux chauffeurs d'autobus de laisser tourner, sans nécessité, le moteur de leur véhicule aux terminus des lignes ou aux points de correspondance.

T. : Je pense que ces instructions sont arrivées à temps. Beaucoup de personnes habitant les abords de terminus se plaignaient vivement de cette manière d'agir.

C. : On ne peut leur donner tort, chef. La protection de l'environnement ainsi que la lutte contre la pollution et le bruit sont d'ailleurs d'actualité. On en parle sans cesse dans les journaux. De plus en plus, des groupes manifestent en rue leur mécontentement à l'occasion de l'une ou l'autre atteinte au milieu où nous vivons.

T. : Savez-vous que la pollution occasionnée par les autobus n'est pas si importante qu'on le croirait à première vue ? J'ai lu dans une revue de transport qu'un moteur diesel dégage 26 kg de matières polluantes par 1.000 litres de carburant tandis qu'un moteur à essence en produit 337 kg pour la même quantité de carburant. Une proportion de 1 à 13 donc.

C. : C'est incroyable ! Et il faut encore tenir compte du fait que beaucoup de passagers peuvent prendre place dans un autobus, alors qu'une voiture particulière n'en transporte le plus souvent qu'un ou deux.

T. : Vous avez raison. Les statistiques font ressortir que le degré de pollution, calculé par personne transportée est, comparativement, beaucoup plus faible en autobus qu'en voiture particulière. Ce n'est évidemment pas une excuse pour négliger les instructions concernant l'arrêt du moteur.

C. : C'est vrai, chef. Notre Société a tout intérêt à protéger l'environnement.

T. : Et, en même temps, on économise du carburant. N'est-ce pas, là aussi, un facteur important ?...

NOS VICINAUX

Périodique bimestriel pour le personnel de la S.N.C.V.

Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

Téléphone : 511.59.90 — Ext. : 335.

C.C.P. 000-0003227-16.

Editeur responsable : L. Vanderfaeillie, rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

UN CENTENAIRE VICINAL : M. J. BRÔNE

M. J. Brône, né le 7 août 1877 à Paifve, commune fusionnée avec Juprelle, vient de fêter le centième anniversaire de sa naissance. A cette occasion, un hommage chaleureux lui a été rendu au cours d'une cérémonie organisée par l'administration communale, le jour même de son anniversaire.

Mme Charlier, bourgmestre, congratula vivement l'heureux jubilaire au nom de la population et rappela les étapes de son existence. En ce qui concerne sa carrière vicinale, elle précisa qu'il entra à la Société nationale comme piocheur en 1900, qu'il fut affecté successivement aux dépôts de Rocourt, de Liège St-Gilles et de Bressoux, et qu'il fut mis à la retraite en 1936, en qualité de chef piocheur.

Elle fit l'éloge de la famille de M. Brône et, en particulier, de sa fille, chez qui il vit depuis plus de 40 ans. Elle annonça que le Conseil communal de Juprelle avait accepté d'appeler dorénavant la rue du Village de Paifve rue Joseph Brône, pour répondre au souhait exprimé par le centenaire, qui a toujours habité son village natal.

Au nom des Souverains, Mme Charlier remit à M. Brône une bonbonnière en argent, gravée aux initiales royales et, au nom du Conseil communal, une plaque commémorative et une photocopie de son acte de naissance. Les délégués de la S.N.C.V. lui offrirent une assiette en étain, portant au dos la mention « La S.N.C.V. à son centenaire J. Brône, 7-8-1977 ».

M. Brône est toujours en bonne santé et s'occupe encore volontiers de son potager. Il lit quotidiennement son journal.

Il s'attire toutes les sympathies par son amabilité et son humeur égale, qualités qui le caractérisèrent toute sa vie. Il doit sa santé et sa longévité, explique-t-il, au fait de n'avoir jamais cessé de travailler.

Nous lui souhaitons encore beaucoup de bonheur, entouré de l'affection des siens.



M. J. Brône, entouré de sa famille et de Mme Charlier, bourgmestre, à droite sur la photo. (Photo journal « La Meuse - La Lanterne »)

ACTES DE PROBITE

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

ANVERS

Anvers : Smits C. (sac à main + 3.000 F + montre).
Brochem : Van Dyck L. (montre de dame), Bartholomeeussen G. (carnet d'épargne avec 8.544 F).
Malines : Van Camp J. (porte-monnaie + 520 F), Van Genechten A. (porte-monnaie + 3.005 F), Serneels G. (14.000 F), Rayen F. (porte-monnaie + 382 F).
Turnhout : Van Gompel J. (portefeuille + 8.170 F + chèques), Proost A. (porte-monnaie + 1.400 F).

FLANDRE ORIENTALE

Destelbergen : De Cock R. (501 F, Casneuf W. (1.809 F).
Gand St-Pierre : Van Hamme C. (1.980 F).
Hamme : Van Remoortel W. (2.074 F), Buytaert D. (770 F), Verbeeck R. (900 F), Colman P. (940 F), Martens G. (500 F).
Hofstade : Gelaude R. (1.520 F).
St.-Nicolas : Decap G. (510 F).

NAMUR-LUXEMBOURG

Forville : Onkelinx M. (portefeuille + 613 F).
Havelange : Petitjean J. (porte-monnaie + 11.056 F).
Mehaigne : Feron A. (montre de dame).
Namur : François A. (porte-documents + 850 F), Tallet R. (sac à main de dame + 4.042 F + chèque de 6.264 F + documents), Tallet R. (portefeuille + 1.050 F), Detienne L. (portefeuille + 665 F), Blasutic (portefeuille + 9.060 F), Choucart F. (sac à main + 1.000 F), Demeur M. (portefeuille + 500 F), Majerus J. (montre), Massart E. (portefeuille + 720 F + documents), Testaert F. (montre), Beauraing Ph. (sac à main de dame + 1.182 F).
Ohey : Piette R. (portefeuille + 2.000 F).

LIEGE

Bassenge : Willems (1.789 F).
Bressoux : Ottenburghs (3.000 F + carnet d'épargne).
Omal : Bonhiver (950 F), Volont (850 F).
Rocourt : Devillers J.M. (3.798 F), Devillers J. (6.106 F).
Warzée : Gerard H. (3.011 F).

BRABANT

Louvain : Van Sina D. (sac à main + 918 F), Geeraerts F. (porte-monnaie + 500 F), Vandecan L. (porte-monnaie + 2.787 F).

LIMBOURG

Hasselt : Meuwis A. (500 F), Gijbels L. (542 F), Peyffers P. (913 F), Vanhex R. (5.700 F), Duchateau H. (1.012 F).
Lanaken : Bongaers J. (1.641 F), Aerts J. (938 F).
St-Trond : Termonia E. (4.574 F), Joris O. (1.920 F).
Tessenderlo : Convents W. (40 F + 300 DM + carnet de chèques).
Tongres : Duchateau J. (1.012 F).

FLANDRE OCCIDENTALE

Courtrai : Dujardin W. (chaîne en or), Deblock E. (sac à main de dame + 14.044 F), Vandeputte M. (portefeuille + 1.000 F).
Knokke : Desmidt O. (appareil de photographie), Danneels L. (sac à main + 500 F + montre).
Ostende : Brock R. (sac à main + 540 F), Strubbe Y. (portefeuille + 840 F), Vanderwee W. (sac à main + 13.340 F), Boedt F. (sac à main + 1.395 F), Vancollie R. (sac à main + 2.760 F), Lemaitre G. (sac à main + 105 florins), Vandembroucke E. (appareil de photographie + 3.700 F), Carbon E. (appareil de photographie), Verbeke P. (portefeuille + 2.500 F), Vanhoecke K. (sac à main + chèques), Christiaens E. (sac à main + 3.600 F), Provoost L. (porte-monnaie + 1.592 F + 2.760 F), Catry L. (portefeuille + 12.460 F), Cloet M. (sac à main + 1.000 F), Vangierdeghom M. (portefeuille + 560 F).

LES LONGUES CARRIERES



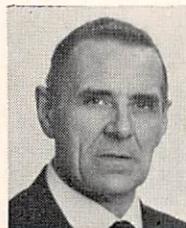
J. Huyghe
a débuté le 24-11-1941
et a été mis à la
pension comme con-
ducteur-receveur AB
à Destelbergen



J. Deraeve
a débuté le 20-7-1942
et a été mis à la
pension comme ou-
vrier qualifié à Cour-
traï.



G. De Beuckeleer
a débuté le 1-5-1928
et a été mis à la
pension comme bri-
gadier à Anvers.



L. Langers
a débuté le 17-10-1929
et a été mis à la
pension comme bri-
gadier à Genk.



F. De Boey
a débuté le 29-3-1940
et a été mis à la
pension comme con-
ducteur-receveur AB
à Rumst.



D. Granville
a débuté le 24-1-1941
et a été mis à la
pension comme 1er
ouvrier qualifié à An-
denne.



M. Tondeur
est entré en service
le 15-4-1932; il a été
pensionné comme re-
ceveur à Wemmel.



R. Stockmans
est entré en service
le 8-4-1942; il a été
pensionné comme
ouvrier qualifié à
Kessel-Lo.



M. Tavier
est entré en service
le 7-5-1941; il a été
pensionné comme
ouvrier spécialisé à
Liège.



P. Delattre
est entré en service
le 15-10-1934; il a été
pensionné comme re-
ceveur à Eugies.



K. Gellaerts
est entré en service
le 16-7-1934; il a été
pensionné comme
conducteur-recev. AB
à Haacht.



R. Duez
est entré en service
le 3-1-1929; il a été
pensionné comme
contremaître de 1ère
cl. à Mons.



R. De Ketele
a débuté le 1-10-1933
et a été mis à la
pension comme bri-
gadier à Tournai.



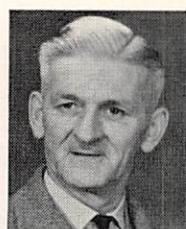
J. Dierick
a débuté le 6-3-1941
et a été mis à la
pension comme 1er
ouvrier qualifié à
Tournai.



A. Delvaux
a débuté le 1-9-1941
et a été mis à la
pension comme ou-
vrier d'élite à Kessel-
Lo.



J. Jackers
a débuté le 1-1-1930
et a été mis à la
pension comme con-
ducteur AB à Bas-
senge.



Y. Yasse
a débuté le 17-9-1940
et a été mis à la
pension comme con-
ducteur AB à Quévy.



J. Adriaensen
a débuté le 18-2-1941
et a été mis à la
pension comme con-
ducteur-receveur AB
à Oostmalle.



G. Kamers
est entré en service
le 2-7-1940; il a été
pensionné comme 1er
ouvrier d'élite à Kes-
sel-Lo.



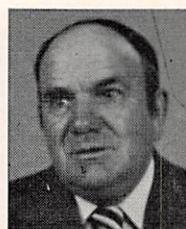
A. François
est entré en service
le 26-8-1929; il a été
pensionné comme
ouvrier spécialisé à
Destelbergen.



L. Tijmsmans
est entré en service
le 15-1-1930; il a été
pensionné comme 1er
ouvrier qualifié à An-
vers.



R. Van Espen
est entré en service
le 27-6-1934; il a été
pensionné comme
ouvrier qualifié à
Kessel-Lo.



F. Boiten
est entré en service
le 13-7-1935; il a été
pensionné comme
conducteur-recev. AB
à Hasselt.



M. Dupont
est entré en service
le 3-3-1941; il a été
pensionné comme
conducteur-recev. AB
à Malines.

ESSENCE

L'essence est produite essentiellement dans le but de transformer son énergie et de provoquer, par étincelle dans un moteur, une explosion contrôlée entraînant la rotation des organes.

Si on l'emploie à mauvais escient, l'essence peut semer la mort et la destruction.

Comment faut-il manipuler l'essence ?

— N'introduisez **jamais** de l'essence à l'intérieur de la maison. Elle peut provoquer l'émanation de gaz qui s'enflamment au contact d'une source de chaleur ou d'une étincelle.

— Ne nettoyez **jamais** des vêtements à l'essence : rien que le frottement peut enflammer l'essence.

— S'il faut prélever de l'essence du réservoir de la voiture, faites-le à l'extérieur, en plein air et loin de toute source de chaleur.

— Ne versez l'essence prélevée que dans des bidons métalliques à fermeture hermétique et jamais dans des bouteilles.

— Ne portez jamais des boîtes ouvertes contenant de l'essence dans votre garage.

— Le transvasement d'essence peut provoquer de l'électricité statique. Veillez toujours à établir un contact de métal à métal. N'employez donc jamais des entonnoirs ou des bidons en plastique !

— N'effectuez pas de travaux « à chaud » à un réservoir d'essence, si au préalable tous les gaz n'ont pas été évacués.

— Ne fumez jamais lorsque vous manipulez de l'essence et, s'il faut absolument en manipuler, ne le faites que si vous vous trouvez suffisamment éloigné de toute source de chaleur.

— Arrêtez le moteur et abstenez-vous de fumer en faisant le plein.

— Faites réparer au plus vite toute fuite d'essence, si infime soit-elle.

— Si la peau est entrée en contact avec de l'essence, lavez-la immédiatement au savon et à l'eau.

— Enlevez tout de suite vos vêtements imprégnés d'essence et faites les sécher à l'extérieur.

— Si vous avez eu de l'essence dans les yeux, rincez-les abondamment à l'eau et consultez un médecin.

(Esso Nouvelles)

CHAMPIONNAT CYCLISTE DU LIMBOURG



Les trois champions du Limbourg : de gauche à droite, L. Goffings (seniors), L. Swerts (juniors) et K. Hermans (vétérans). (Photo « Het Belang van Limburg »)

Le club de cyclo-touristes « De Bus-trappers » du dépôt de Hasselt organisa, pour la deuxième fois, le championnat du Limbourg, le 7 août 1977. Ce fut un nouveau succès : plus de 70 concurrents et une foule de spectateurs, parmi lesquels non seulement des collègues, des anciens, des familles et des sympathisants, mais aussi un grand public étranger à la Société.

Dans la course des plus de 50 ans (les vétérans), sur 25 km, Verstraelen, de Merksem, gagna avec une belle avance, tandis que 't Kindt battit les autres concurrents. K. Hermans, de Hasselt, devint champion du Limbourg.

Dans l'épreuve réservée aux seniors (35 à 50 ans), 28 coureurs s'alignèrent pour parcourir 45 km. La course démarra à toute vitesse et un groupe de six coureurs se détacha rapidement. R. Coeckarts, de Tielt-Winge, se montra le plus rapide à l'arrivée. L. Gof-

fings, de Diepenbeek, endossa le maillot de champion.

Ordre des arrivées : 1) Coeckarts R., 2) Balcaen J., 3) Huygens L., 4) Farazijn E., 5) Coppesmette G., 6) Room R., 7) Diels J., 8) Goffings L., 9) Van Herck, 10) Van Damme F., etc.

Pas moins de 38 concurrents étaient au départ chez les juniors (les participants de moins de 35 ans), qui avaient à accomplir 66 km. Ici également l'allure était rapide et bientôt trois groupes se formèrent. Le premier, composé de 13 hommes, disputa la victoire au sprint. L. Andries, de Tielt-Winge, la remporta. Le titre de champion du Limbourg revint à L. Swerts, de Koersel, tout comme l'année passée.

Classement : 1) Andries L., 2) Farazijn G., 3) Rosseel R., 4) Bilaye Y., 5) Swerts L., 6) Meeschaert R., 7) Van Spauwen J., 8) Alaerts J., 9) Deckens L., 10) Luyten R., etc.

ATTENTION A LA PLUIE !

Elle est tout simplement votre ennemie n° 1. Elle compromet la tenue de route et la visibilité sans oublier que, sur chaussée mouillée, la distance de freinage peut passer du simple au double. Par ailleurs, en fonçant dans une grande flaque d'eau, vous risquez l'arrêt involontaire et l'embarquée.

Les conducteurs ne se méfient pas assez de la pluie. C'est pour cela qu'elle est plus dangereuse que les autres phénomènes atmosphériques. Dès les premières gouttes, la vitesse doit être réduite de 20 % au moins.

(Via Secura)

SEMAINE NATIONALE DU 3^e ÂGE

Le semaine nationale du 3^e âge, organisée par l'« Association pour la promotion des seniors », se tiendra, cette année, du 13 au 20 novembre, la journée du dimanche 20 novembre étant spécialement réservée à la Fête des grands-parents. La « semaine » aura pour thème « Le 3^e Age, une valeur dans toute société ».

N'étant plus astreints aux activités trépidantes caractérisant le monde moderne, les seniors ont le temps de la réflexion et du discernement. De longues années d'expérience les ont, par ailleurs, rendus prudents et sages tandis qu'ils ont appris à juger et à apprécier les relations humaines authentiques.



Ce sont des valeurs indispensables pour toute société qui veut assurer sa survie et son équilibre. Par ailleurs, l'importance des apports économiques, sociaux, civiques et culturels des seniors ne cesse de croître depuis tout un temps déjà. Ils représentent un potentiel et un intérêt toujours grandissant pour de nombreux secteurs de l'économie nationale. Citoyens à part entière, leur grand nombre est de nature à influencer la vie politique du pays. Dans leurs communes, leur participation à la vie sociale est bénéfique à tout égard. Leurs talents et leur créativité, enfin, contribuent à l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation.

La collectivité et, en particulier, les seniors eux-mêmes ne peuvent plus longtemps ignorer la valeur du 3^e âge et son rôle irremplaçable dans la société.

Le Coin du G.A.P.

(GROUPEMENT D'ASSURANCE DU PERSONNEL)

COMMUNIQUE NE CONCERNANT QUE LES AGENTS EN SERVICE ACTIF

Lors d'une récente réunion du Service Général de Sécurité, un délégué de Comité de Sécurité a émis le vœu de voir préciser que la tranche d'assurance souscrite par la S.N.C.V. au profit de tous les membres de son personnel en service actif, en ce qui concerne les risques de la vie privée, ne couvre pas les accidents survenus aux agents faisant usage d'une moto.

Nous ne pouvons que revenir sur les précisions qui ont été fournies dans l'avis du 1^{er} décembre 1966, distribué à tous les membres en activité de service, au sujet des conditions d'application du contrat en question. Dans cet avis, il est **clairement stipulé que les accidents survenant à l'assuré par suite de l'usage d'un motocycle de plus de 50 cc de cylindrée sont exclus de l'application du contrat.** Il a toutefois été prévu que le risque inhérent à l'usage de la motocyclette peut être couvert, pour ceux des assurés qui en font expressément la demande, mais en ajoutant que cette extension n'est possible que moyennant le paiement d'une prime spéciale.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA ROUTE RECHERCHE DES CANDIDATS

Ainsi qu'il a été signalé par la lettre circulaire du 28 septembre 1976, IG/Sec/602.4, l'Ordre des chevaliers de la route a pour but de récompenser les usagers de la route particulièrement méritants, en leur conférant le titre de « Chevalier de la route » ou de « Compagnon de l'Ordre des chevaliers de la route ».

Le titre de **chevalier** peut être obtenu par les usagers qui, lors d'un accident de la route, ont, par exemple, porté secours à des blessés en danger ou accompli un autre acte de dévouement.

Le titre de **compagnon** est décerné entre autres aux usagers conduisant exemplairement depuis de très nombreuses années.

Nous rappelons que l'ordre groupe deux catégories de décorés :

- les conducteurs d'autobus, d'autocars ou de véhicules utilitaires;
- les usagers de la route autres que les conducteurs précités.

Les membres du personnel désirant introduire leur candidature doivent adresser leur demande, par écrit, à M. l'Inspecteur général de la S.N.C.V., 14, rue de la Science, 1040 Bruxelles.

1.000 JOURS SANS ACCIDENT A L'EQUIPE N° 5 DU GROUPE DE NAMUR-LUXEMBOURG

Les agents de l'équipe n° 5, à savoir les agents du Mouvement des dépôts du Luxembourg, fêtèrent cet exploit les 18 et 19 juin 1977 à Fauvillers, dans un cadre bien agréable. Quoiqu'ils eussent, pour la plupart, de longs déplacements à effectuer, le secteur du Luxembourg étant très étendu, ils étaient tous présents avec leur famille, à quelques exceptions près. Les deux jours, 120 personnes environ, parmi lesquelles tous les appointés du Luxembourg, emplissaient la salle des fêtes.

Ouvrant la séance, M. Geminne, chef de sécurité du Groupe, souhaita la bienvenue à l'assistance et engagea le personnel intéressé à poursuivre ses efforts, afin d'atteindre une nouvelle période de 1.000 jours sans accident.

M. Follon, inspecteur principal adjoint, représentant le Service général de la Sécurité, adressa ses vives félicitations aux membres de l'équipe n° 5 et remercia tous ceux qui s'occupent de la prévention des accidents, cette œuvre humanitaire par excellence. Il fit état des succès déjà obtenus à cet égard par le Groupe de Namur - Luxembourg et cita, entre autres, la première place à la grande campagne « Ordre = Sécurité » de 1976.

Il n'est pas aisé de maintenir le train de la sécurité sur ses rails, déclara-t-il, car on est sans cesse confronté avec de nouveaux problèmes, tels l'évolution rapide de la technique et des méthodes de travail, une réglementation toujours plus stricte, et la nécessité d'intégrer de nouveaux agents dans l'équipe et dans la politique de sécurité propre à la Société.

Mais au bout de la lutte contre l'accident, il n'y a que joie et santé, conclut-il.

Un délicieux repas fut alors servi, au cours duquel une excellente troupe d'animation se produisit avec des chants, des histoires et des sketches, mettant tous les convives de bonne humeur.

M. Botton, ingénieur principal-chef de groupe, exprima ensuite sa gratitude à l'égard de tous ceux qui ont contribué à la réalisation des 1.000 jours sans accident et félicita chaleureusement les membres de l'équipe, en y associant leurs épouses. Il se réjouit de constater que l'esprit de sécurité, d'ordre et de propreté est devenu une réalité bien concrète dans le Luxembourg.

Il fit remarquer que l'équipe n° 5, composée d'une centaine d'agents, est à classer parmi les équipes de sécurité à effectif très important. Elle est devenue vulnérable en raison, surtout, de sa croissance au cours des dernières années. Sa dispersion géographique à travers une vaste province

constitue, d'autre part, un handicap supplémentaire, en ce qui concerne la promotion de l'esprit de sécurité. Par ailleurs, les conditions atmosphériques peuvent, chaque année, être très éprouvantes pendant un bon nombre de semaines.

Poursuivant son tour d'horizon, M. Botton cita également l'arrivée de matériel roulant récent dans le Groupe et la reprise des services d'autobus de la S.N.C.B. par notre Société.

Il exhorta enfin le personnel à mettre tout en œuvre pour fêter un nouveau succès dans deux ans et demi et remit ensuite, ainsi que M. Perreux, ingénieur, le cadeau-souvenir traditionnel aux héros du jour.



MIEUX VIVRE SON 3e AGE

La semaine du 3e âge est une occasion propice pour signaler à nos lecteurs que la Croix-Rouge de Belgique a édité récemment une brochure « Mieux vivre son 3e âge ». Cette brochure est destinée au grand public et, plus particulièrement, aux personnes âgées, pensionnées ou en voie de l'être.

Elle analyse, en 25 pages abondamment illustrées, l'art de vivre, au moment où on atteint l'époque dite du « 3e âge ». On peut y découvrir comment surmonter une majorité d'ennuis :

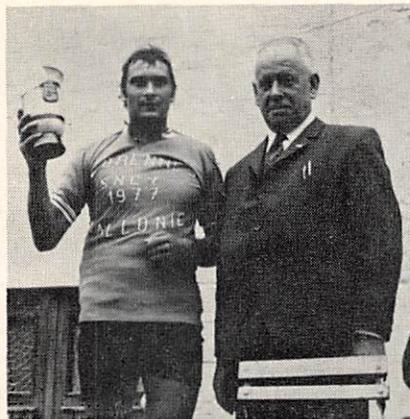
- en respectant une bonne hygiène;
- en utilisant des « aides techniques » afin de garder une certaine indépendance;
- en observant des règles de prévention de maladies et d'accidents;

— en poursuivant des occupations de nature à écarter la solitude.

La brochure traite en détail de sujets tels que : la toilette, les vêtements, l'alimentation, les activités domestiques, les loisirs, le sommeil, etc. Elle fournit également des conseils pratiques en matière sociale et dans le domaine de la santé.

Cette brochure, éditée à 170.000 exemplaires, en français et en néerlandais, grâce au soutien financier du « United Fund of Belgium », peut être obtenue gratuitement en écrivant à la Croix-Rouge de Belgique, Service des Aides Techniques, 93 chaussée de Vleurgat, à 1050 Bruxelles. Joindre un timbre de 6 F pour les frais d'envoi (7,50 F pour deux brochures).

LE CHAMPIONNAT CYCLISTE DE WALLONIE



A gauche, le champion de Wallonie des moins de 35 ans, Meunier, et à droite celui des plus de 35 ans, Charlier.

Le deuxième championnat de Wallonie, organisé le 14 août 1977 par le « Comité sportif de Florennes » lors de la kermesse du quartier St-Roch, recueillit un gros succès. C'est par beau temps et devant un grand public que le championnat se disputa.

Il y eut 27 participants chez les plus de 35 ans. Ils devaient accomplir 15 tours d'une distance totale de 40 km. La première échappée, de six coureurs, fut la bonne. La

victoire, disputée au sprint, fut remportée par Luc Charlier, le favori local, qui conquiert le titre de champion de Wallonie.

Classement : 1) Charlier L., 2) Coeckaerts R., 3) Balcaen J., 4) Farazijn E., 5) Huygens L., 6) Room R., 7) Coppesmette G., 8) Nijns G., 9) Van Ostayen L., 10) Van Damme F.

Chez les moins de 35 ans, c'est un peloton important de 38 coureurs qui prit le départ pour une

épreuve de 70 km. Vers la mi-course, Farazijn démarra et ne fut plus rejoint, malgré les efforts d'un peloton de six coureurs, qui s'expliquèrent au sprint pour la deuxième place. La coupe de champion de Wallonie de la catégorie revint à Meunier, de La Louvière.

Classement : 1) Farazijn G., 2) Rosseel R., 3) Andries L., 4) Bilaye J., 5) Deckers L., 6) Brams A., 7) Van Strauwen, 8) Meeschaert R., 9) Alaerts J., 10) Luyten.

LE CHAMPIONNAT CYCLISTE DU BRABANT A TIELT-WINGE



L. Andries, champion du Brabant en 1976 et en 1977, dans la catégorie des moins de 35 ans.

Ce championnat, une initiative du « Wieler-Club van de Tielt-Stationvrienden », vit 29 concurrents de plus de 35 ans au départ, le 28-8-1977, pour une épreuve de 40 km, sur 9 tours. Très rapidement, deux coureurs s'échappèrent : L. Huygens et E. Farazijn. Ils ne furent plus menacés, malgré la contre-attaque du champion de Belgique. J. Balcaen. Le sprint pour la victoire fut facilement gagné par Huygens. Le favori local, R. Coeckaerts, arriva quatrième et devint champion du Brabant.

Résultat : 1) Léopold Huygens (Westerlo), 2) E. Farazijn (Dixmude), 3) J. Balcaen (Courtrai), 4) R. Coeckaerts (Tielt-Winge, champion du Brabant), 5) E. Van Kerckhoven (Asse).

La deuxième course (70 km; 15 tours) fut disputée par 25 coureurs de moins de 35 ans. Meeschaert fut le premier attaquant. A la mi-course, 4 coureurs s'étaient détachés : R. Rosseel, L. Andries, A. Brams et G. Farazijn. Ils ne furent plus rattrapés. La ligne d'arrivée étant située dans une montée, Ros-

seel battit facilement Andries au sprint. Ce dernier resta champion du Brabant. A noter la belle 3e place de Brams, qui ne participa qu'à quelques épreuves seulement.

Résultat : 1) Ronald Rosseel (Dixmude), 2) L. Andries (Tielt-Winge), 3) A. Brams (Tielt-Winge), 4) G. Farazijn (Dixmude), 5) Y. Bilaye (Assebroek), 6) R. Meeschaert (Bruges), 7) R. De Munter (St.-Kat.-Waver), 8) L. Thienpont (Bruxelles), 9) J. Alaerts (Tielt-Winge), 10) R. Luyten (Westerlo).